



Le budget de la Justice en 2011



L'année 2011 ouvre une nouvelle période budgétaire triennale.

Pour le ministère de la Justice et des Libertés, il s'agit d'un moment important tant pour les modalités d'exécution de ses missions que pour les conditions de travail de tous ses personnels.

Le projet de budget que je soumettrai au vote du Parlement répond à mes priorités :

- La mise en œuvre des engagements gouvernementaux, découlant de la loi pénitentiaire, de la nouvelle carte judiciaire ou de l'imminente réforme de la garde à vue dans le cadre du nouveau code de procédure pénale.
- La modernisation des méthodes au profit d'une exécution plus efficace des missions. Depuis ma nomination place Vendôme, j'ai constaté la nécessité d'un recours accru aux nouvelles technologies, d'une véritable politique informatique et d'un recentrage des personnels sur leur cœur de métier. Les moyens supplémentaires qu'apporte le projet de budget permettront de mieux satisfaire les attentes des Français en matière de Justice.
- La réponse aux attentes des personnels. Je sais les difficultés auxquelles ils peuvent être confrontés, quels que soient leurs statuts, dans la réalisation d'une des fonctions majeures pour l'Etat et la société. A ces difficultés, j'entends répondre par un dialogue social réel, ainsi que par l'examen des besoins légitimes en matière de formation, de mobilité et de rémunération adaptée aux objectifs définis.

Dans le contexte particulièrement difficile de nos finances publiques, le projet de budget de la justice pour 2011 se caractérise donc par un choix politique fort : permettre l'exécution d'une mission placée au cœur de la vie individuelle et collective des Français.

C'est à nous tous qu'il incombe demain d'assumer cette responsabilité.

Michèle ALLIOT-MARIE
Ministre d'Etat, Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice et des Libertés

Le budget 2011 : Pour la première fois, le budget de la Justice dépassera 7 milliards d'euros

1

+ 4,15 %

■ Un budget en hausse de 4,15 %

Un budget de 7,128 milliards pour la mission "Justice".



■ Un budget adapté aux priorités de la Justice

- Moderniser le fonctionnement des juridictions.
- Mieux assurer l'exécution des peines.
- Poursuivre la mise en œuvre de la loi pénitentiaire.
- Poursuivre les efforts en matière d'accès au droit et d'aide aux victimes.

■ Des créations d'emplois pour répondre aux priorités de la Justice

- 550 emplois supplémentaires.
- Des créations pour accompagner la modernisation de l'administration pénitentiaire et développer l'aide à la décision dans les services judiciaires.



Augmenter le nombre de greffiers et développer les technologies pour renforcer l'efficacité des juridictions

2

2.960 M€

Faire entrer les juridictions dans une nouvelle ère technologique

- L'application Cassiopée achève son déploiement dans l'ensemble des juridictions qui seront reliées à la gendarmerie, puis à la police.
- Dorénavant accessible le dimanche, le casier judiciaire sera mis à jour en temps réel.
- La mise en œuvre d'une plateforme nationale d'interceptions judiciaires est engagée afin d'améliorer les capacités d'investigation, notamment sur internet et de réduire les frais liés aux interceptions.
- L'utilisation de la visioconférence sera généralisée pour limiter les extractions des détenus, qui ont déjà diminué de 6,4% en 2009.
- Un dispositif d'alerte électronique sera mis en place pour assurer la sécurité des magistrats et des fonctionnaires des juridictions, dans le cadre d'une réorganisation des polices d'audience conduite avec le ministère de l'Intérieur.



Moderniser l'immobilier judiciaire

- Des investissements à hauteur de 40 M€ permettront la mise en œuvre des regroupements décidés dans le cadre de la carte judiciaire.
- Une enveloppe complémentaire de 118 M€ financera les autres opérations avec un programme particulier destiné à améliorer l'accessibilité des palais de justice aux personnes handicapées.
- Pour la première fois, des partenariats public-privé seront lancés pour la construction et la maintenance de palais de justice importants (Caen, Perpignan et Lille).
- Le projet du nouveau palais de justice de Paris, implanté aux Batignolles, entrera dans sa phase opérationnelle.

Optimiser le fonctionnement des juridictions

- 399 emplois de greffiers seront créés pour réduire les délais de jugement.
- L'organisation de la médecine légale sera restructurée pour mettre en place des structures mieux professionnalisées sur l'ensemble du territoire.
- Le système de gestion des scellés sera amélioré dans le suivi, les délais de destruction des armes, munitions et stupéfiants seront réduits et le dépôt des espèces dans les tribunaux sera limité.
- Le contrôle des dépenses liées aux frais de justice sera amélioré, en recherchant une politique d'achats plus professionnelle et donc plus efficace.



2.812 M€

■ Adapter le parc pénitentiaire : plus de places conformes aux principes de la loi pénitentiaire et de meilleures conditions de travail pour les surveillants

- 1.486 nouvelles places de prison seront livrées avec l'ouverture des établissements de Lille-Annoeulin et de Réau.
- Trois nouvelles unités pour personnes détenues atteintes de troubles mentaux seront créées à Strasbourg, Toulouse et Dijon.
- Le nouveau programme immobilier, qui permettra de fermer les établissements les plus vétustes tout en créant 5.000 places supplémentaires, sera lancé avec la construction des prisons d'Orléans, Riom et Valence.



■ Assurer l'exécution des peines et prévenir la récidive

- 10.000 bracelets électroniques pourront être utilisés simultanément en 2011.
- Trois centres de semi-liberté ainsi qu'un quartier de semi-liberté seront ouverts à Gradignan, Aix-en-Provence, Avignon et Bourg-en-Bresse.
- Le nouveau programme immobilier sera établi autour d'un nouveau type d'établissements dits à réinsertion active (ERA) qui permettra notamment une application des régimes différenciés consacrés par la loi pénitentiaire (adaptation à la personnalité du détenu, mode ouvert ou fermé).



758 M€

■ Faire évoluer les structures

- La réorganisation territoriale de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse sera poursuivie.
- La capacité d'hébergement de la protection judiciaire de la jeunesse sera portée à douze places par établissement pour améliorer la qualité de la prise en charge des mineurs délinquants et faciliter l'organisation d'activité de jour.
- Deux nouveaux centres éducatifs fermés seront ouverts en Avignon (84) et à Combs-la-ville (77).



■ Adapter les méthodes de travail

- Les modes d'investigation de la protection judiciaire de la jeunesse seront renouvelés afin d'apporter aux magistrats une réponse plus rapide et mieux adaptée à la situation du mineur.
- Les audits partenariaux des structures avec les collectivités territoriales seront développés pour assurer a minima un audit opérationnel approfondi de chaque structure tous les cinq ans.
- A la suite du rapport de la sénatrice Isabelle Debré, la protection judiciaire de la jeunesse coordonnera la prise en charge des mineurs étrangers isolés.



357 M€

■ Mieux accompagner les justiciables et les victimes

- Six nouvelles maisons de justice et du droit de nouvelle génération seront ouvertes avec l'aide des collectivités territoriales (St Julien en Genevois (74), Porto Vecchio (2A), St Jean de Maurienne (73), Loudéac (22), Faulquemont (57), Romorantin-Lanthenay (41)).
- Douze nouveaux bureaux d'aide aux victimes seront créés.
- Les femmes victimes de violence conjugale seront mieux protégées grâce aux nouvelles technologies (bracelets électroniques, téléphones dédiés...).



■ Améliorer l'efficacité de l'aide juridictionnelle

- L'aide juridictionnelle sera réformée. Conformément aux souhaits du Parlement et aux préconisations du rapport Darrois, une responsabilisation accrue des bénéficiaires sera mise en œuvre.
- La mise en recouvrement des avances d'aide juridictionnelle à l'issue des procès sera augmentée, avec un objectif de 26 M€.

■ Tenir compte de la mise en œuvre de la réforme de la garde à vue

- La réforme de la garde à vue, qui s'inscrit dans le cadre de celle de la procédure pénale et de la récente décision du Conseil Constitutionnel, va impacter les besoins en matière d'aide juridictionnelle. La mise en œuvre de cette réforme devra prévoir les moyens financiers nécessaires en matière d'aide juridictionnelle.





■ Améliorer l'action sociale en direction des agents du ministère

- Une enveloppe de 22 M€ sera réservée pour l'action sociale.
- La rationalisation des dépenses liées à la restauration sera engagée.
- La politique de développement du logement social sera poursuivie notamment pour les agents des nouveaux établissements pénitentiaires.
- Des modes alternatifs de garde d'enfants seront expérimentés.



■ Accentuer la juste reconnaissance des métiers

- Une revalorisation indemnitaire ciblée des magistrats sera engagée.
- Les greffiers bénéficieront d'un cadre statutaire qui reconnaîtra leurs spécificités au sein de l'ensemble des fonctionnaires de catégorie B.
- L'effort indemnitaire en direction des surveillants pénitentiaires sera poursuivi conformément aux engagements ; la prime pour surencorement des établissements pénitentiaires sera maintenue.
- La réforme des services d'insertion et de probation sera poursuivie.
- Les éducateurs verront leurs perspectives professionnelles améliorées parallèlement à la mise en œuvre du nouveau code de justice pénale des mineurs.

